

BULLETIN DE PAIE - NIVEAU 3

**2 jours**

PROGRESSER ET SÉCURISER SES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : prorata de plafond et forfait jours réduit, simplification de la réintégration sociale

COTISATIONS SOCIALES : CAS PARTICULIERS

- › Gérer les changements de statut en cours d'année : non cadre/cadre, temps plein/temps partiel...
- › Activité partielle : mécanisme, heures indemnisables, calcul du taux d'indemnité d'activité partielle...
- › Détachés, expatriés et impatriés : statuts et bulletins de paie
- › Les réductions de cotisations sociales
 - contrôle de la réduction générale : cas général et cas particuliers (nouveau dispositif du pacte de responsabilité)
 - cotisations allocations familiales et assurance maladie
 - heures supplémentaires exonérées

Exemples d'application avec calcul d'heures supplémentaires et bulletin de paie

GÉRER LES RÉINTÉGRATIONS SOCIALES ET FISCALES SUR LES COTISATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ET PRÉVOYANCE

- › La règle sociale et la règle fiscale : plafonds
- Cas pratique de réintégrations
- Cas pratique avec établissement d'une paie

GÉRER LES DIFFÉRENTS PÉRIPHÉRIQUES DE RÉMUNÉRATION

- › Intéressement, participation, PEE, PERCO, PERECO
 - définition des dispositifs - salariés bénéficiaires
 - gestion des masses de répartition (plafonds...)
 - lien entre intéressement, participation et PEE ou PERCO : les différents transferts
- › Stock-options et attribution gratuite d'actions

GÉRER LES CAS PARTICULIERS D'ABSENCE DU SALARIÉ

- › Congés payés
 - détermination des droits à congé en cas d'année incomplète
 - calcul de l'assiette du maintien de salaire et du 1/10e : les éléments inclus et exclus
 - gestion des temps partiels

Quiz sur les congés payés

- › Gestion des salariés en temps partiel thérapeutique
 - nouvelle réglementation de la sécurité sociale : procédure, IJSS, durée...
 - maintien de salaire
- › Gestion de la longue maladie, de l'invalidité et l'inaptitude en paie : ancienneté, indemnisation, impact sur le contrat de travail

VÉRIFIER LES SOLDES DE TOUT COMPTE

- › Déterminer le type de départ : fin de contrat, licenciement, retraite, départ négocié...
 - › Calculer les indemnités en cas de situations complexes
 - › Appliquer le régime social et fiscal aux indemnités de rupture supérieures au plafond
 - › Traiter les rappels de salaire versés après le solde de tout compte
- Cas pratiques sur les différents cas de départs

OBJECTIFS

- Sécuriser l'élaboration des bulletins de paie.
- Valider les mécanismes d'exonération de cotisations.
- Réaliser la réintégration sociale et fiscale.
- Traiter les soldes de tout compte les plus complexes.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un perfectionnement des connaissances et des pratiques liées au bulletin de paie et aux charges sociales
- Une formation axée "terrain" s'appuyant sur de nombreux exemples, cas concrets et applications pratiques à intervalle régulier au cours de la formation pour valider ses acquis

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables, gestionnaires et techniciens des services paie/comptabilité ou RH/personnel
Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie ou avoir suivi la formation GERESO "Bulletin de paie - Niveau 2"

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 710 € HT - Réf : PAI-BUL3
1 902 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La Paie : droit du travail & charges sociales
(remise de 42 %, soit 191.98 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 13 et 14 mai 2024
les 18 et 19 novembre 2024

Paris Montparnasse :
les 4 et 5 mars 2024
les 3 et 4 juin 2024
les 23 et 24 septembre 2024
les 19 et 20 décembre 2024

